MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 4 mars 2022 à 19H00.

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Vacant # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Keven Ouellet, conseiller # 5
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Sont également présentes,

Madame Nancy Rioux, directrice générale
Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière, adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

026-03-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modification.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2022
4. Adoption des comptes

Dossiers administratifs – travaux en cours

5. Séance de la MRC
6. Suivi : vente pour taxe
7. Dépôt des formulaires DGE 10-38
8. Adopter le code d'éthique et de déontologie des élu(es)
9. Adopter le code d'éthique et de déontologie des employés
10. Mesures d'accumulation des boues – Année 2022

11. Demande de commanditaire
    a) École secondaire de Trois-Pistoles

12. Lecture du courrier
13. Période de questions
14. Levée de la séance

027-03-2022

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2022 :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité (Keven Ouellet mentionne que c'est ca première réunion et qu'il ne peut pas confirmer) des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février 2022.

028-03-2022 **4. ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et des dépenses incompressibles, avec l'ajout d'une résolution.

a) Renouvellement annuel du logiciel Acomba à 141.99 $ par mois dont le comptoir alimentaire paiera la moitié soit 71.00 $

Comptes payés : 14 617.11 $
Comptes à payer : 8 493.14 $

Je soussignée Mme Nancy Rioux, directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois pour un total de 23110.25 $.

_____
Nancy Rioux, directrice-générale

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 18 907.73 $ incluant les revenus de perception.

Dossiers administratifs- travaux en cours

5. RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DE LA MRC

La mairesse Mme Linda Gagnon fait un bref résumé des différents points discutés à la séance de la MRC.

029-03-2022 **6. SUIVI VENTE POUR TAXES**

ATTENDU QU'IL ne reste qu'un seul immeuble qui pourrait être vendu pour taxes;

ATTENDU QUE la directrice générale Mme Nancy Rioux attend la confirmation d'une banque pour le paiement des taxes de cet immeuble;

ATTENDU QU'A défaut de paiement de la banque pour régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu unanimement que le conseil autorise la directrice générale Mme Nancy Rioux à procéder à l'envoi des documents à la MRC des Basques afin que cet immeuble soit vendu à défaut du non-paiement des taxes.

030-03-2022 **7. DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE 10-38**

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepte le dépôt du formulaire DGE10-38 de M. Dany Beaulieu.

031-03-2022 **8. ADOPTER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(ES)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 233 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 210

ATTENDU QUE le conseil doit renouveler son code d'éthique;

ATTENDU QU'un le règlement a été remis à chaque membre du conseil de la Municipalité de Saint-Médard;

ATTENDU QU'il est obligatoire d'adopter le renouvellement du code d'éthique et de déontologie des élus;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bordeleau et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 233 du Code d'éthique et de déontologie des élus.

032-03-2022 **9. ADOPTER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 234 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 200

ATTENDU QUE les employés (es) doivent renouveler leur code d'éthique;

ATTENDU QU'UN le règlement a été remis à chaque employés (es) de la Municipalité de Saint-Médard;

ATTENDU QU'il est obligatoire d'adopter le renouvellement du code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodolphe Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 234 du Code d'éthique et de déontologie des employés (es).

033-03-2022 **10. MESURES D'ACCUMULATION DES BOUES-ANNÉE 2022**

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux nécessaires par la firme Nordikeau dans leur offre de service daté du 10 février 2022.

034-03-2022 **11. DEMANDE DE COMMANDITAIRE**

A) École secondaire de Trois-Pistoles

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents autorisent un don de 125.00$ pour le gala du mérite scolaire à l'École secondaire de Trois-Pistoles.

035-03-2022 **12. LECTURE DU COURRIER**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Boucher demande sur combien d'année les paiements de taxes pour le camion neuf. Nous lui avons répondu sur 5 ans M. Boucher était pas content car il mentionne que les taxes sont vraiment trop élevé pour les lots.

M. Gratien Ouellet demande pourquoi que M. Raynald Ouellet a le droit de faire ouvrir le chemin du rang 7 pour se rendre à sa cabane à sucre. La mairesse lui a mentionné que c'était une entente datant depuis la donation du terrain quand la municipalité ces doté du réseau d'égouts.

M. Boucher n'étant pas satisfait des réponses reçu, il a proféré des insultes et des injures aux membres du conseil ainsi qu'à des employés municipaux. Suite à ces insultes la mairesse a mis fin à la période de questions et a ordonné la levée de la séance.

036-03-2022 **14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h49.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

_____ _____

Linda Gagnon, Mairesse Nancy Rioux, directrice générale